



Sommaire de la charte

Préambule.....	2
I. Nos valeurs et règles d'éthique	3
Honnêteté, transparence et confiance	3
Intégrité et solidarité	3
Excellence et satisfaction	3
II. Normes de travail et responsabilités sociales.....	4
1. Travail des mineurs.....	4
2. Non-discrimination	4
3. Prévention du harcèlement et de la violence	5
4. Rémunération et temps de travail	5
5. Sécurité de l'emploi.....	5
6. Interdiction du travail forcé.....	6
7. Liberté d'association et de négociation collective	6
8. Hygiène, santé et sécurité au travail	6
III. Ethique au travail et conduite des affaires.....	7
1. Bien-être au travail	7
2. Egalité et équité.....	7
3. Corruption.....	7
4. Blanchiment d'argent	7
5. Conflit d'intérêt.....	7
6. Gestion responsable de l'information.....	8
7. Fraude	8
Fiche d'engagement à la charte d'éthique.....	9



Préambule

Le **Groupe PHEA**, c'est avant tout une histoire de femmes et d'hommes, unis par des valeurs communes et une quête constante d'excellence. Depuis sa création, PHEA s'est construit sur l'innovation, tout en plaçant l'éthique sociale et environnementale au cœur de ses actions.

Notre charte d'éthique décrit les principes fondamentaux qui guident nos comportements au quotidien. Elle est bien plus qu'un cadre de référence : elle incarne notre engagement à agir avec intégrité, que ce soit dans nos relations avec nos collaborateurs, nos clients, nos actionnaires ou nos partenaires commerciaux.

Nous croyons fermement que chaque membre du Groupe veut agir selon l'éthique et faire les bons choix. C'est pourquoi cette charte a pour objectif de nous rassembler autour des normes de conduite professionnelle les plus élevées, en reflétant notre culture, nos valeurs et les lois qui nous régissent. Elle énonce clairement notre politique et son application concrète, pour que chacun puisse s'y référer dans ses décisions.

Notre engagement en faveur des droits humains s'étend à tous nos collaborateurs, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons également à protéger l'environnement, en minimisant notre impact et en agissant en entreprise citoyenne, responsable et impliquée.

Placer l'éthique au cœur de notre conduite des affaires est un engagement moral fort et un principe de confiance essentiel à notre développement durable. Ensemble, en adhérant à ces règles, nous transformons le pouvoir de chacun en une force collective. Comme des colonnes placées côte à côte, nous renforçons nos valeurs communes et consolidons la structure qu'est notre Groupe.

Jean-Marc DEFOUR, PDG du Groupe

Le 20/01/2026





I. Nos valeurs et règles d'éthique



Honnêteté, transparence et confiance

Nous nous engageons à être transparents et éthiques dans toutes nos actions, en communiquant de manière sincère avec nos clients, nos fournisseurs, nos salariés et nos partenaires.

Intégrité et solidarité

Nous favorisons un environnement de travail inclusif et coopératif, où chacun est soutenu et encouragé à contribuer au bien commun.

Nous construisons des relations solides basées sur la fiabilité et l'intégrité, en étant un partenaire de confiance pour nos parties prenantes.

Excellence et satisfaction

Nous visons à atteindre les plus hauts standards de qualité et d'innovation, tout en essayant de minimiser notre impact environnemental et en maximisant notre contribution positive à la société.

Nous nous assurons que nos actions répondent aux attentes de nos clients, en leur offrant des solutions qui sont non seulement bénéfiques pour eux, mais qui tendent aussi à être responsables et durables.





II. Normes de travail et responsabilités sociales

Le GROUPE PHEA s'engage à respecter les normes internationales du travail et à garantir des conditions de travail dignes, justes et sécurisées pour tous ses collaborateurs. Nous appliquons ces principes au sein de nos établissements et attendons le même niveau d'exigence de la part de nos fournisseurs et partenaires.

1. Travail des mineurs

Le GROUPE PHEA est fermement opposé au travail des mineurs de moins de 15 ans, conformément aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Nous mettons en place des systèmes de vérification d'âge rigoureux lors de nos recrutements et veillons à ce que nos partenaires appliquent les mêmes standards.

Exception : Nous accueillons des élèves en stage d'observation conformément au Code de l'éducation français. Ces stages, encadrés par une convention tripartite avec l'établissement scolaire et les parents, ont pour unique objectif la découverte du monde professionnel et ne comportent aucune tâche productive.

Pour les jeunes travailleurs en formation, apprentissage ou stage, nous nous assurons que :

- Le stage ou le travail n'entrave pas leur scolarité ou leur orientation professionnelle
- Ils ne sont pas affectés à des tâches dangereuses pour leur santé ou leur sécurité
- Ils ne travaillent pas de nuit, conformément à la législation en vigueur
- Toutes les conventions et autorisations légales sont en place

2. Non-discrimination

Le GROUPE PHEA traite tous ses collaborateurs de façon égale et juste. Nous ne pratiquons aucune forme de discrimination, en particulier en matière de :

- Recrutement et embauche
- Rémunération et avantages sociaux
- Accès à la formation et au développement professionnel
- Promotion et évolution de carrière
- Protection de la maternité et de la paternité
- Licenciement

Aucune discrimination ne peut être fondée sur des critères de sexe, race, origine ethnique, religion, âge, handicap, orientation sexuelle, affiliation politique, appartenance syndicale, nationalité, identité de genre ou origine sociale.

Objectif qualitatif : Garantir l'égalité de traitement pour tous nos collaborateurs.

Objectif quantitatif : Former 100 % de nos managers aux enjeux de la non-discrimination et de l'inclusion d'ici 2030.



3. Prévention du harcèlement et de la violence

Le GROUPE PHEA traite tous ses collaborateurs avec respect et dignité. Nous ne tolérons aucune forme de :

- Harcèlement physique, sexuel, verbal ou psychologique
- Violence ou menace dans l'environnement de travail
- Puniton corporelle ou traitement dégradant
- Abus de pouvoir ou intimidation
- Comportement abusif ou discriminatoire

La direction est à disposition de tout collaborateur victime ou témoin de harcèlement pour qu'il puisse s'exprimer en toute sécurité. Les auteurs de tels actes s'exposent à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Objectif qualitatif : Maintenir un environnement de travail respectueux et bienveillant pour tous.

Objectif quantitatif : Sensibiliser 100 % de nos collaborateurs à la prévention du harcèlement d'ici 2028.

4. Rémunération et temps de travail

Le GROUPE PHEA s'engage à :

- Verser des salaires justes et équitables, au minimum conformes à la législation française et aux conventions collectives applicables
- Effectuer les paiements de manière régulière et sans retard
- Respecter les durées légales de travail
- Rémunérer les heures supplémentaires conformément à la loi en ne pas dépassant pas les contingents annuels d'heures supplémentaires fixés par la convention collective
- Garantir le respect des temps de repos hebdomadaires et des congés payés

Nous veillons à ce que la charge de travail soit raisonnable et compatible avec l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle de nos collaborateurs.

5. Sécurité de l'emploi

Le GROUPE PHEA s'engage à ne pas créer d'insécurité ou de vulnérabilité sociale et économique pour ses collaborateurs. Nous garantissons :

- Des contrats de travail conformes à la législation en vigueur
- Une information claire et complète sur les droits, responsabilités, conditions de travail, horaires, rémunération et modalités de paiement
- La stabilité de l'emploi dans la mesure du possible
- Un accompagnement en cas de changement organisationnel

Tous nos contrats et pratiques d'emploi sont en conformité avec le droit du travail français et les conventions de l'OIT.



6. Interdiction du travail forcé

Le GROUPE PHEA bannit toute forme de :

- Travail forcé ou obligatoire
- Servitude ou traite des êtres humains
- Rétention de documents d'identité
- Contrainte mentale ou physique

Tous nos collaborateurs ont le droit de quitter librement leur emploi et de mettre fin à leur contrat dans les conditions prévues par la loi, sans crainte de représailles.

7. Liberté d'association et de négociation collective

Le GROUPE PHEA respecte le droit de ses collaborateurs à :

- Former un syndicat ou adhérer au syndicat de leur choix de manière libre et démocratique
- Participer aux activités syndicales sans discrimination
- Négocier collectivement leurs conditions de travail

Nous nous engageons à maintenir un dialogue social constructif avec les représentants du personnel et les organisations syndicales.

8. Hygiène, santé et sécurité au travail

Le GROUPE PHEA s'engage à procurer à tous ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain. Nous mettons en œuvre toutes les mesures nécessaires pour :

- Prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Évaluer et maîtriser les risques professionnels
- Former nos collaborateurs aux règles de sécurité
- Fournir les équipements de protection individuelle adaptés
- Assurer la maintenance régulière des équipements et installations
- Garantir des conditions d'hygiène conformes aux normes en vigueur

Nous encourageons tous nos collaborateurs à signaler toute situation dangereuse et nous nous engageons à y remédier rapidement.

Objectif qualitatif : Viser le zéro accident du travail.

Objectif quantitatif :

- Maintenir un **réseau de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)** sur chaque site avec au minimum 1 SST pour 20 salariés présents
- Former **100 % des nouveaux arrivants** à la prévention des risques spécifiques à leur poste dès leur intégration



III. Ethique au travail et conduite des affaires

1. Bien-être au travail

Nous veillons au bon équilibre de la vie professionnelle et personnelle. Nous faisons donc tout notre possible pour atteindre un climat de travail favorable.

Nous devons à nos collègues et collaborateurs respect et équité, ainsi que la garantie d'un univers de travail motivant, respectueux de la dignité et des droits de tous les individus, favorisant le développement et le bien-être. Nous entendons promouvoir une politique de ressources humaines qui contribue au professionnalisme, à la motivation et à l'épanouissement de chacun.

2. Egalité et équité

Contre la discrimination, nous nous mobilisons pour une culture de l'égalité et de l'équité. Les candidats bénéficieront des mêmes chances et traitements. Nous sommes en faveur d'une parité hommes-femmes peu importe les métiers et le rang hiérarchique.

3. Corruption

Nous nous engageons fermement à lutter contre toute forme de corruption et d'extorsion. Nous apportons une importance particulière à ce que nos partenaires respectent les lois en vigueur. Nous ne cautionnons **aucun acte lié à la corruption** et nous nous engageons à empêcher d'offrir, de promettre, de donner, d'accepter ou de solliciter un avantage à titre d'incitation pour une action illégale, contraire à l'éthique ou constituant une violation de confiance.

Nous demandons ainsi à nos partenaires et employés d'utiliser tous les moyens en leur possession pour **prévenir et empêcher la corruption**.

Dans certains pays, il est coutume d'offrir des cadeaux lors d'une relation d'affaires. Ces cadeaux ou invitations sont acceptables si leur véritable objectif est courtois. Ils doivent être offerts de manière transparente et sans volonté d'obtenir une contrepartie en retour.

4. Blanchiment d'argent

Nous sommes fermement opposés au blanchiment d'argent. Nous nous engageons à empêcher toute dissimulation de l'origine, de la propriété ou de la destination d'argent obtenu illégalement ou malhonnêtement, en le cachant au sein d'activités économiques légitimes pour qu'il paraisse légal.

Nos collaborateurs et partenaires doivent **faire preuve de vigilance et signaler toute opération suspecte**. Le partenaire se doit de prévenir et sanctionner tout manquement de transparence.

5. Conflit d'intérêt

Nos collaborateurs ne doivent pas se placer dans des situations où leurs intérêts personnels, ceux de leur famille ou de leurs proches pourraient diverger des intérêts de l'entreprise, ou risqueraient de compromettre l'indépendance de leur jugement, leur intégrité professionnelle, ou encore l'image ou la réputation de l'entreprise.



Les situations suivantes peuvent **donner lieu à un conflit d'intérêts** et sont à proscrire, car elles vont à l'encontre des intérêts de l'entreprise :

- Entretenir des intérêts personnels, financiers ou commerciaux et des situations qui pourraient interférer dans les actions et/ou la prise de décision
- Recevoir des cadeaux ou des invitations pouvant influencer son jugement.
- Influencer la sélection ou le choix d'un prestataire pour servir ses intérêts personnels ou ceux de ses proches.

Lorsqu'un collaborateur est confronté à un risque de conflit d'intérêts, il doit en **informer aussitôt sa hiérarchie directe ou indirecte**.

6. Gestion responsable de l'information

Nous nous engageons à collecter, traiter et stocker les informations de manière **sécurisée et responsable**, en respectant la confidentialité des données de nos clients, partenaires, fournisseurs et collaborateurs.

Nous appliquons les principes suivants :

- Nous nous conformons au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** avec la rédaction d'un registre pour chaque société listant l'ensemble des informations sensibles dans l'ensemble de ses activités. Nous nous conformons également aux législations applicables en matière de protection de la vie privée.
- Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les informations contre tout accès non autorisé, perte, destruction ou divulgation.
- Nos collaborateurs sont tenus de **préserver la confidentialité des informations sensibles** auxquelles ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions.
- Les informations recueillies ne doivent être utilisées que dans le cadre des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément aux droits des personnes concernées.

Tout manquement à ces principes est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires et, le cas échéant, des poursuites judiciaires.

7. Fraude

Nous nous engageons à **agir en toute transparence** et condamnons fermement toutes les formes de fraude. Nous définissons la fraude comme toute action intentionnelle visant à tromper une personne ou une entité pour en tirer un avantage injuste ou illégal.

Nos collaborateurs et partenaires doivent s'abstenir de toute pratique frauduleuse, notamment :

- La falsification de documents comptables, financiers ou administratifs
- La manipulation d'informations ou de données dans le but d'obtenir un avantage
- Les fausses déclarations concernant les produits, services ou performances de l'entreprise
- L'utilisation abusive des ressources de l'entreprise à des fins personnelles
- Toute forme de tromperie dans les relations commerciales

Nous encourageons nos collaborateurs à signaler tout comportement suspect via les canaux appropriés, en garantissant la protection des lanceurs d'alerte.



Fiche d'engagement à la charte d'éthique

Je soussigné(e), (Nom et Prénom),

exerçant la fonction de

au sein de (Société/Entité),

déclare avoir pris connaissance de la **charte d'éthique du GROUPE PHEA** et m'engage à :

- Respecter l'ensemble des principes, valeurs et règles énoncés ;
- Agir avec intégrité, loyauté et transparence dans l'exercice de mes fonctions ;
- Promouvoir ces principes éthiques auprès de mes collègues et partenaires ;
- Signaler tout comportement ou situation contraire aux engagements via les canaux appropriés ;

Je reconnais que le non-respect de ces engagements est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de mon contrat de travail, conformément à la législation en vigueur et au règlement intérieur de l'entreprise.

Date : / /

Signature :



L'excellence industrielle



ZA Bouillou, 43200
Saint-Maurice-de-Lignon
Tel : 04 71 59 04 27
duboistube@duboistube.fr



Z.I. La Guide 1, 43200
Yssingaux
tel : 04 71 59 01 93
info@fayolle-chaudronnerie.com



15 rue de l'industrie, 42740
SAINT-PAUL-EN-JAREZ
Tél : 04 77 73 21 42
berlier@berlier.com

<https://www.groupe-phea.com/>

